

Le ministre de la Communication commentant le Conseil des ministres

Mettre le consensus national au service des programmes de la transition

Suite de la page 1

... Dans ce cadre, le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat a précisé que la finalité de la rigueur dans l'assainissement de l'administration publique n'est pas d'indisposer les individus et fonctionnaires ou d'exercer une surveillance trop lourde sur leur mouvement ou encore de porter préjudice à leurs intérêts.

L'objectif ultime est plutôt de jeter les bases d'un Etat de droit où l'administration soit au service des citoyens et du développement, un Etat qui soit pour tous, qui consacre la démocratie et ouvre des perspectives prometteuses à notre peuple.

A cet égard, le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, Chef de l'Etat.

a indiqué qu'aucun effort ne sera ménagé pour réaliser les objectifs fixés et créer toutes les conditions requises pour édifier un Etat de droit qui préserve les droits du citoyen.

Evoquant la participation de notre pays à la 18^e session de la conférence internationale sur le pétrole, tenue le mois dernier, le Président du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie a mis en exergue l'importance que revêt la décision de notre pays d'adhérer à l'initiative de transparence dans la gestion des industries extractives en ce sens qu'elle vise à informer les populations, les partenaires au développement et l'opinion publique internationale de la transparence et de la fiabilité des mécanismes clairs mis en œuvre pour l'exploitation de ce type de ressources et de la transparence de la gestion de nos recettes générées par nos ressources pétrolières et gazières.

Pour sa part, le Premier ministre a donné ses instructions aux ministres dans le sens de la poursuite du travail pour la mise en œuvre du programme de la transition et en réaliser les objectifs soulignant la nécessité d'exercer un contrôle rigoureux sur la gestion des deniers publics, d'impulser l'action administrative, de promouvoir les ressources humaines et de redonner aux fonctionnaires la confiance dans l'accomplissement de leurs tâches en veillant au suivi et à l'évaluation.

Par ailleurs, le conseil a examiné et adopté les deux projets suivants :

* Projet d'ordonnance portant protection pénale de l'enfant. Ce projet vise à combler un vide juridique en matière de jugement des mineurs et à permettre aux juges d'appliquer des sanctions adaptées qui aient pour finalité la rééducation des mineurs en conflit avec la loi en prenant en compte la nature et la personnalité de l'enfant.

A cet effet, ce projet de texte a été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif mené sous l'égide du ministère de la Justice; en collaboration avec les ulémas, les organisations de la société civile et les autres départements concernés par la promotion de l'enfant et avec les partenaires au développement.

L'accent a été mis sur le caractère protecteur de ce texte, ainsi que sur sa conformité avec les préceptes de la Charia Islamique par de nombreux experts spécialistes de la protection des enfants.

Ce projet d'ordonnance comporte

deux chapitres marqués par un souci de jeter les bases d'une justice pour mineurs qui soit adaptée à la psychologie de l'enfant et qui comporte des dispositions visant à réduire les enfants, à différencier leur responsabilité par rapport à celle des adultes et qui définit les crimes commis contre l'enfant et ses biens.

* Projet de décret portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial dénommé " Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH) et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement.

Ce projet vise à créer une société mauritanienne capable d'accompagner les différentes étapes d'exploitation des champs pétrolières existants et les horizons prometteurs des recherches en cours sur le continent.

Cette société se verra confier les missions suivantes :

* La représentation de l'Etat et la gestion des intérêts nationaux dans le secteur pétrolier en particulier dans le cadre des contrats de partage de production ;

* L'intervention, pour le compte de l'Etat, dans les différentes opérations relatives à la production, au traitement, à la transformation, à l'investissement et au transport des hydrocarbures aussi bien sur le territoire national qu'à l'extérieur du pays;

* La commercialisation et l'exportation des hydrocarbures extraits des gisements;

* La formation des cadres dans les différentes filières de l'industrie pétrolière;

* La réalisation des différentes opérations commerciales et industrielles, mobilières et immobilières ainsi que financières relatives aux hydrocarbures liquides et gazeux.

En outre, le conseil a suivi les communications suivantes :

- Communication sur l'état d'avancement des travaux du comité interministériel chargé du processus de transition démocratique.

Cette communication propose un certain nombre de nouveaux réaménagements qui ont été introduits à la lumière d'une étude approfondie des thèmes suivants :

* Les ménagements portant sur certains articles de la constitution ;

* La commission nationale indépendante chargée des élections ;

* Le calendrier électoral.

- Communication sur l'état d'avancement des travaux du comité interministériel chargé de la réforme de la justice.

Cette communication comporte de nouvelles propositions destinées à compléter le projet de rapport du comité relatif aux volets suivants :

* Les textes et l'indépendance de la justice

* Les ressources humaines et la formation

* Les infrastructures et la modernisation du secteur de la justice ;

- Communication sur l'état d'avancement des travaux du comité interministériel chargé de la bonne gouvernance.

Cette communication présente un certain nombre de mesures complémentaires qui prennent en compte l'échelle des priorités dans le cadre d'un plan d'action auquel est annexé



un cahier de procédures cohérent qui précise l'ensemble des activités programmées à court, moyen et long termes et qui débouche sur la mise en place d'une structure institutionnelle d'exécution et de suivi.

Communication relative à l'ouverture de l'année universitaire 2005-2006.

Cette communication comporte un exposé sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ainsi que sur le bilan des activités mises en œuvre dans le cadre des programmes actuels et les mesures préparatoires pour l'ouverture de la nouvelle année.

Il prend en compte les besoins du développement économique et social en cadres nationaux hautement qualifiés et œuvrant à améliorer les performances de l'enseignement supérieur et à promouvoir la recherche scientifique.

L'ouverture de l'année universitaire 2005-2006 a été fixée au lundi 10 octobre prochain.

- Communication relative à l'apport des technologies nouvelles au processus de transition.

Cette communication comporte les dispositions relatives à la modernisation de la stratégie nationale de promotion des technologies nouvelles ainsi qu'un programme d'informatisation de l'administration publique à la lumière des priorités du gouvernement.

Le secrétariat d'Etat a défini les mesures prioritaires à mettre en œuvre à compter de la 1^{ère} année de la transition en plus des activités à plus large spectre, prévues au cours de la période 2006-2007.

Dans ce cadre, la contribution du département des technologies de l'information et de la communication en matière d'appui au processus démocratique transitoire englobera la modernisation et l'actualisation de la base de données de l'état-civil et sa connexion avec la base de données de la carte d'identité nationale pour servir de base à l'élaboration de listes électorales fiables, de manière à permettre la gestion, le suivi et la transparence des élections.

L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication permettra d'améliorer la situation du secteur de la justice à travers la généralisation de l'outil informatique et l'appui au programme national de bonne gouvernance par le biais de l'amélioration du rendement de l'administration de sa transparence et de ses prestations au profit du citoyen.